

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 7 octobre 2016, 19 h 30**, à la salle communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



**Sont présents :**

Madame Doris Larose et messieurs Gaëtan Lalande, Michel Longtin, Daniel Berthiaume et Noel Picard.

**A motivé son absence :** Monsieur Gilles Payer

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel René est présent et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1. Ouverture de la séance régulière**

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 2 septembre et spéciale du 21 septembre.

**2. Finances**

- 2.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de septembre 2016
- 2.2. Rapport des salaires et autres dépenses – septembre 2016
- 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 septembre 2016
- 2.4. Approbation de dépense – Honoraires professionnels de Servitech-rénovation cadastrale

**3. Mine lac à la Loutre**

**4. Période de questions**

**5. Département de l'Administration**

- 5.1. Correspondance – Annexe III
- 5.2. Gestion du personnel
  - a) Fin de la période de probation de madame Chelsea Archambault
- 5.3. Adhésion de la Municipalité de Montebello à l'entente de téléphonie IP de la MRC de Papineau

**6. Département de l'Hygiène du milieu**

- 6.1. Compte rendu du département

**7. Département des Travaux publics**

- 7.1. Compte rendu du département
- 7.2. Résultats d'appel d'offres fabrication de granulats
- 7.3. Pont sur chemin du Club des Douze
- 7.4. Approbation de l'offre de service pour l'infrastructure de la mairie
- 7.5. Avis de motion : Règlement circulation des camions lourds LGO
- 7.6. Arpentage chemin Preston

**8. Département de la Sécurité publique**

- 8.1. Compte rendu du département
- 8.2. Lancement de l'appel d'offres de l'unité d'urgence
- 8.3. Formation pompiers I
- 8.4. Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 8.5. Dépôt du programme de santé spécifique à l'établissement

**9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

- 9.1. Compte rendu du département
- 9.2. Dérogation mineure : Lot 5 258 372, ch. Lac Doré Nord
- 9.3. Périmètre urbain MRC de Papineau

**10. Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**

- 10.1. Compte rendu du département
- 10.2. Contrat musicien activité du 28 janvier 2017

**11. Département du Service à la collectivité**

**12. Varia**

- 12.1 Aide financière pour fabrication de panneaux pour le Club Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

**2016-10-18195**  
**Ouverture de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance à 19h40.

**Adoptée.**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-10-18196**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les variés ouverts.

**Adoptée.**

**1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux**

**2016-10-18197**  
**Adoption des procès-verbaux du 2 et 21 septembre 2016**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

la lecture des procès-verbaux du 2 et 21 septembre 2016 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tel que déposés.

**Adoptée.**

**2. FINANCES :**

## 2.1 Lecture et adoption des comptes

2016-10-18198  
**Adoption des comptes -septembre**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 28 septembre 2016, pour un montant total de 235 667,07\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 19700 à 19799
- Prélèvements # 4225 à 4246

**QUE,**

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 499.32\$, soient également approuvés ;

**QUE,**

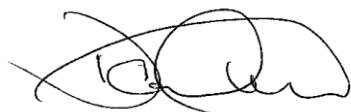
les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**Adoptée.**

## 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2016, pour une dépense totale de 49 919.98\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, Daniel René, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose et certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*



*Daniel René  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint*

## 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 septembre 2016

2016-10-18199  
**Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses 28 septembre 2016**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le rapport des revenus et dépenses, au 28 septembre 2016, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**Adoptée**

## 2.4 Approbation de dépense – MRC de Papineau Honoraires professionnels pour la rénovation cadastrale

**2016-10-18200**

**Honoraires professionnels – MRC de Papineau – rénovation cadastrale et modernisation**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent le paiement des factures de Servitech, numéros :

- 32977-A : au montant de 13 267,85\$ (taxes incluses) – avant rénovation cadastrale
- 33052 : au montant de 29 379,15\$ (taxes incluses)- pendant la rénovation cadastrale
- 33017 : au montant de 15 827,15\$ (taxes incluses)- modernisation

**ET QUE,**

La dépense affecte le compte de grand-livre 02-15000-419 - Services techniques.

**Adoptée.**

### **3. MINE LAC À LA LOUTRE**

### **4. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

### **5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

#### **5.1 Correspondance**

Le détail de la correspondance du mois de septembre 2016 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois d'octobre 2016* »

#### **5.2 Gestion du personnel**

**2016-10-18201**

**Fin de la période de probation de madame Chelsea Archambault**

**ATTENDU QUE** la période de probation de madame Chelsea Archambault a été complétée pour le poste d'écoconseillère et inspectrice en environnement;

**ATTENDU** la recommandation de madame Claire Diné, directrice générale à l'effet d'embaucher madame Chelsea Archambault en permanence au poste d'écoconseillère et d'inspectrice en environnement;

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil de la Municipalité accepte la recommandation de la directrice générale, madame Claire Diné à l'effet d'embaucher madame Chelsea Archambault en permanence au poste d'inspectrice en

environnement et écoconseillère, conformément à la convention collective, classe 9, échelon 3.

**Adoptée.**

5.3

**2016-10-18202**

**Adhésion de Montebello à l'entente de téléphonie IP - MRCP**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Papineau a adopté, lors de la séance du conseil des maires tenue le 29 février 2012, la résolution 2012-02-41 concernant le projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente inter municipale a été conclue entre 19 municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montebello a manifesté son intérêt à adhérer à l'entente inter municipale du projet de téléphonie IP régionale par l'adoption de la résolution 2016-05-097 ;

**CONSIDÉRANT QUE,** suivant la procédure prévue à l'entente inter municipale, la Municipalité de Montebello consulte les municipalités membres afin qu'elle se prononce sur son adhésion;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil de la Municipalité de Duhamel informe la Municipalité de Montebello, ainsi que la MRC de Papineau, qu'il consent à ce qu'elle devienne membre de l'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement autorisant la conclusion de cette entente.

**Adoptée.**

## **6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

### **6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

## **7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Compte rendu – Travaux publics**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux travaux publics.

7.2

**2016-10-18203**

**Résultats d'appel d'offres pour la fabrication de granulats**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation pour la fabrication de granulats lancé au mois de septembre 2016;

**ATTENDU** qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre dans les délais prescrits à l'appel d'offre 2016-08 TP, soit le 7 octobre 2016 à 11 heures;

**ATTENDU** que cette offre est conforme aux exigences prescrites;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil accepte l'offre déposée par le compagnie *Excavation R.B. Gauthier inc.*, de Mont-Tremblant;

**QUE,**

cette offre est de 5,35\$ la tonne métrique pour la fabrication de granulats de 0-6,5 mm et de 4,88\$ la tonne métrique pour la fabrication de granulats de 0-200 mm, plus les taxes applicables;

**QUE,**

la présente résolution, l'offre de l'adjudicataire et les documents d'appel d'offres constituent le contrat liant les parties;

**QUE,**

la dépense totale estimée pour la fabrication d'environ 12000 tonnes métriques de granulats est de 63 260,00\$, plus les taxes applicables, cette dépense s'appliquant au poste budgétaire 54 151 00 000 ;

**QUE,**

suivant le respect des conditions prévues au contrat et des recommandations du directeur de l'aménagement du territoire quant à la fin des travaux réalisés, le Conseil autorise le paiement des sommes dues pour la réalisation de ce contrat à *Excavation R.R. Gauthier inc.*

**Adoptée.**

7.3

**2016-10-18204**

**Pont sur le chemin du Club des Douze**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 25 août 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avisait la population que le pont Preston (H072-001), situé sur le territoire de Duhamel, était fermé à la circulation, une inspection sommaire ayant révélé qu'il était dangereux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont dessert une partie de notre territoire, ainsi que celui de la Municipalité de Lac-des-Plages, et plus particulièrement la pourvoirie « *Club des Douze* », et la *Réserve faunique Papineau-Labelle*, alors que la clientèle de ces deux entités utilisent le chemin Club des Douze, à partir de Duhamel, pour profiter des services et attraits qu'ils offrent;

**CONSIDÉRANT QUE la Pourvoirie** *Club des Douze* a choisi de présenter une demande dans le cadre du programme « *Travaux pour la restauration des traverses de cours d'eau* » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'assurer la réouverture de ce pont dans les meilleurs délais et que celle-ci a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu de ce programme, les travaux de réfection sont subventionnés à la hauteur de 80%, alors que les frais de d'ingénierie

sont remboursables en totalité lorsqu'ils n'excèdent pas 10% des coûts remboursables pour la réfection;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion du projet à Rexforêt, notamment en ce qui concerne les modalités rattachées à la préparation des plans et devis, l'appel d'offres et la conformité des travaux réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Pourvoirie *Club des Douze* sollicite l'appui financier des municipalités de Duhamel et de Lac-des-Plages, ainsi que de la Réserve faunique Papineau-Labelle, afin que le solde à payer soit partagé à parts égales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Réserve faunique Papineau-Labelle a indiqué qu'elle ne peut, à aussi court terme, rendre une réponse quant à sa participation dans le projet de réfection;

**CONSIDÉRANT QUE**, le premier alinéa de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q, C-47.1) indique ce qui suit : « *La municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième alinéa de cet article précise ce qui suit : « *Elle peut toutefois conclure une entente avec le ministère ou l'organisme gestionnaire des voies publiques sur lesquelles elle n'a pas compétence afin de voir à l'entretien et à la réfection de telles voies publiques sur son territoire. Elle est autorisée à cette fin à conclure avec toute personne une entente portant sur le partage du coût ou de l'exécution des travaux visés.* »;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **proposé**

**Et résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil de la Municipalité de Duhamel confirme sa participation financière, à savoir au tiers de la partie non-subsventionnée (20%) des coûts liés à la réfection du pont Preston, conditionnellement au partenariat à parts égales entre elle, la Municipalité de Lac-des-Plages et la Pourvoirie *Club des Douze*.

**QUE,**

cette participation est conditionnelle à l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Plages et de la Pourvoirie *Club des Douze* de verser le même montant;

**QUE,**

lorsque ces confirmations seront faites, la Municipalité de Duhamel accepte de verser sa contribution dès la livraison des matériaux prévus au contrat de la compagnie Construction MG, entreprise dont les services ont été retenus pour la réfection du pont H072-001, mieux connu comme étant le pont Preston;

**QUE,**

ce versement est conditionnel à l'approbation d'un ingénieur quant à la conformité des matériaux livrés, de même que de l'engagement des autres partenaires d'avancer le même montant à cette étape du projet;

**QUE,**

les Municipalités de Duhamel et de Lac-des-Plages ainsi que la Pourvoirie Club des Douze comptent sur la Réserve faunique de Papineau-Labelle pour confirmer sa participation dans le projet, étant elle-même desservie par ce pont, et ce, d'ici la fin de l'année en cours;

**QUE,**

si tel est le cas, les partenaires au projet de réfection du pont Preston demandent à la Réserve faunique de Papineau-Labelle de rembourser, au prorata, les municipalités de Duhamel et de Lac-des-Plages, ainsi que la Pourvoirie Club des Douze, comme si le partage initial tenait compte de sa participation financière au projet de réfection du pont Preston.

**Adoptée.**

7.4

**2016-10-18205**

**Approbation de l'offre de service pour l'infrastructure de la mairie**

**CONSIDÉRANT QUE,** par la résolution 2016-08-18164, le Conseil a autorisé le dépôt d'une demande financière dans le cadre du programme «Chantiers Canada-Québec», volet «Fonds des petites collectivités», et ce, en vue d'améliorer le centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de cette demande nécessite des estimés quant aux travaux à réaliser, ce que la firme Cosmel a déjà fait en ce qui concerne le volet mécanique du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Lapalme Rheault a été approchée afin de déposer une offre pour l'estimation du coût des travaux en ce qui concerne l'ensemble des améliorations;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre datée du 27 septembre 2016 la firme Lapalme Rheault , aux conditions suivantes :

- La préparation du dossier pré-conceptuel et le dossier préliminaire, établissant l'estimé des coûts pour les travaux à réaliser : pour un montant de 5 056,00\$, plus les taxes applicables, payable dans les 30 jours suivant la réception des documents;
- L'appel d'offre et l'administration du contrat de construction; pour un montant de 11 794.\$, plus les taxes applicables, conditionnellement à ce que la demande de subvention soit acceptée;

**QUE,**

pour ce qui est de la firme Cosmel, le Conseil accepte l'offre datée du 4 octobre 2016 pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle, au coût de 16 000.\$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du projet admissible au programme « Chantiers Canada-Québec ».

**Adoptée.**

7.5 **Avis de motion : Règlement circulation camions lourds sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Daniel Berthiaume qu'un règlement relatif à la circulation des véhicules lourds, sur le chemin Lac-Gagnon Ouest, sera déposé à une séance ultérieure.

7.6

**2016-10-18206**  
**Arpentage du chemin Preston**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'arpentage sont, à la demande de citoyens, en cours au bout du chemin Preston pour régulariser des situations problématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie de chemin est la propriété de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'avoir la localisation réelle de cette partie du chemin par des relevés d'arpentage

**EN CONSÉQUENCE**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le conseil municipal autorise Monsieur Daniel René, directeur général adjoint et directeur de la gestion du territoire à signer une entente avec Monsieur Marc Patrice arpenteur géomètre au montant de 2 000\$ plus les taxes applicables afin de réaliser un relevé d'arpentage de l'emplacement réel de la partie de chemin Preston situé au bout de la virée actuelle.

**Adoptée.**

**8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **Compte rendu – Sécurité publique**

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées à la sécurité publique.

8.2

**2016-10-18207**  
**Lancement de l'appel d'offres pour l'unité d'urgence**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le plan de remplacement de véhicules, l'unité d'urgence du service de sécurité incendie doit être remplacée;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour l'achat d'un camion construit pour servir d'unité d'urgence, pour le service de sécurité incendie moyennant un budget de 165K.

**Adoptée.**

8.3

**2016-10-18208**  
**Formation pompiers I**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le Conseil municipal autorise messieurs Jean-pierre Larocque, Michel Carrière, Normand Girard et Danny Girard Bélisle à suivre la formation nécessaire afin d'obtenir leur certification de pompier I;

**QUE,**

La dépense affectera le poste budgétaire 02-22000-454 ;

**ET QUE,**

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée.**

**8.4**

**2016-10-18209**  
**Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Duhamel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour la formation relative à l'autopompe et d'un (1) pompier pour les opérations en espace clos et en auto-sauvetage au cours de la prochaine année, et ce, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le Conseil autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

**Adoptée.**

8.5

**2016-10-18210**

**Dépôt du programme de santé spécifique à l'établissement**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le programme de santé spécifique à l'établissement adopté par la MRC de Papineau au mois de mai 2016 soit déposé aux membres du Conseil de Duhamel.

**Adoptée.**

**9 DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

9.3

**Compte rendu – Urbanisme et environnement**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'urbanisme et à l'environnement.

9.2

**2016-10-18211**

**Dérogation mineure : Lot 5 258 372, ch. Lac Doré Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'obtention d'un permis de construction, les propriétaires du terrain du Lac Doré Nord ont découvert du galet rocheux en creusant la fondation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction doit être reculée à 6,44 mètres représentant une dérogation de 2,56 mètres pour éviter un dynamitage coûteux et inapproprié pour ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la Loi, un avis public a été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil, et publié dans le journal local, le 21 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif recommandent au Conseil d'approuver la demande;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour reculer la marge arrière du terrain à 6,44 mètres pour une dérogation de 2,56 mètres à la règle pour la zone selon le règlement de zonage numéro 2013-05.

**Adoptée.**

9.3

**2016-10-18212**

**Périmètre urbain de la MRC de Papineau**

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant la présentation du schéma révisé de la MRC de Papineau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation, des modifications ont été refusées, dont le nouveau tracé du périmètre urbain de la Municipalité de Duhamel;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant ce refus, la MRC de Papineau est à revoir les dispositions remises en question et qu'elle a présenté à la direction générale un nouveau tracé du périmètre urbain pour le territoire de Duhamel;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé proposé par la MRC de Papineau ne rencontrait pas les objectifs poursuivis par le Conseil de la Municipalité de Duhamel, notamment par l'intégration des commerces situés sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest, dans sa limite Nord-Ouest, de la caserne et du garage municipal, dans sa limite Sud, ainsi que l'agrandissement des limites Sud-Est, jusqu'à la rivière Petite-Nation;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant la rencontre avec l'aménagiste, des changements ont été apportés au périmètre urbain proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau tracé représente de façon juste le potentiel de développement du territoire à court et moyen terme, ainsi que la desserte actuelle du réseau de distribution d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres arguments permettent de favoriser ce tracé et que la Municipalité de Duhamel, en collaboration avec la MRC de Papineau, aura à s'assurer que le périmètre urbain de Duhamel soit celui qui représente le mieux sa situation et son potentiel de développement;

**POUR CES RAISONS :**

Il est **proposé**

**Et résolu à l'unanimité**

**QUE,**

le Conseil approuve le nouveau tracé du périmètre urbain, à la carte 3 transmise par la MRC de Papineau, et qui se présente comme suit :



**Adoptée.**

## 10 DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

### 10.3 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

**2016-10-18213**  
**Contrat musicien activité du 28 janvier 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** Brian Fisher & Barre à clou Blues se produira au Centre communautaire le 28 janvier 2017 dans le cadre des Féeries du chevreuil;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron à signer une entente avec Brian Fischer & Barre à clou Blues au montant de 400\$ + taxes pour la tenue de l'événement.

**Adoptée.**

## 11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

### 11.1 Compte rendu – Service à la collectivité

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux services à la collectivité.

## 12. VARIA

**2016-10-18214**  
**Entente de visibilité sur le pont de la piste VHR du Club Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT QUE** les Clubs de motoneige Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation ont vu à la construction d'un nouveau pont surplombant la rivière Preston à l'entrée du territoire de Duhamel dédié aux VHR au cours de l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la raison incitative à la construction du pont référerait à la diminution de la circulation des VHR sur le réseau forestier stratégique, soit le chemin du Club des Douze;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont représente un investissement de 150K et des retombées récréotouristiques importantes pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est la porte d'entrée Est pour tout VHR en provenance des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** les panneaux arboreront l'effigie de Duhamel;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle du panneau ainsi que l'esquisse des panneaux seront approuvés par le Conseil municipal;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le préambule fait partie de la présente résolution;

**Que,**

Les membres du Conseil de Duhamel autorisent le versement de 3500\$ pour l'entente de visibilité avec les clubs de motoneige Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation.

**Adoptée.**

### **13. PÉRIODE DE QUESTION**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>2016-10-18215</b> <b>Levée de la séance</b>
---

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

la séance soit et est levée à 21h45.

**Adoptée.**

---

David Pharand  
Maire

---

Daniel René  
Directeur général adjoint  
Et secrétaire-trésorier adjoint